

REGLEMENT DE SCOLARITE 2019-2020

L'admission au Mastère GBBV vaudra comme acceptation automatique des conditions et informations présents dans ce document.

1. OBLIGATIONS DES STAGIAIRES

Il est demandé aux apprenants :

- De mettre en avant un engagement et une participation personnelle et collective à l'ensemble des activités pédagogiques, visites, notamment lors des projets de mise en application,
- De conserver une attitude professionnelle en respectant les différents acteurs. Egalement, d'arriver à l'heure au début de chaque animation/visite/évaluation/...
- De prévenir l'ENTPE de tout retard ou éventuelle absence afin de pas dégrader la qualité des interventions ;
- D'effectuer une recherche active et définir les activités du stage (mission en entreprise) en accord avec l'entreprise hôte. Cette mission devra être impérativement validée par le responsable pédagogique du Mastère GBBV afin de rentrer dans le cadre de validation pédagogique des enseignements.

La participation est obligatoire aux évaluations, examens et soutenances des différentes unités de cours. En cas de non-respect de l'une de ces obligations, L'ENTPE se réserve le droit d'exclusion.

2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Cette formation longue (12 mois) est articulée autour de trois phases :

- Une première phase (si nécessaire) de mise à niveau scientifique et technologique s'appuyant sur des techniques d'enseignement à distance (1 mois environ) préalable à l'arrivée à l'école.
- Une deuxième phase d'enseignements en présentiel incluant :
 - Des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des visites. Ces enseignements dispensés en présentiels et à temps plein sont concentrés sur une période de 20 semaines.
 - Deux mises en application correspondant chacune aux deux premières unités d'enseignement et portant sur un projet de construction ou de réhabilitation.
- Une troisième phase de mission en entreprise (6 mois) :
 - Encadrée par un tuteur école et un tuteur entreprise
 - Débouchant sur la soutenance et la défense d'un mémoire professionnel devant un jury

Le début des enseignements est prévu pour **le 01 octobre 2019**.

Le programme de formation est organisé en unités d'enseignement (UE) regroupant plusieurs unités de cours cohérentes entre elles. Il est fourni, dans le tableau suivant, à titre indicatif les volumes horaires.

Le responsable pédagogique de l'ensemble de la formation est M. Pierre MICHEL, chef du département Génie Civil et Bâtiment, Chercheur au sein du laboratoire Génie Civil-Bâtiment (UMR CNRS), de l'ENTPE.

UE	Contenu	1/2 j
Transition énergétique	Performance énergétique	16,0
	Fondamentaux de la performance énergétique	
	Modélisation SED	
	Modélisation réglementaire RT/RE	
	SAE	
Transition énergétique	Bâtiment décarboné	16,0
	Réhabilitation énergétique	
	Énergies renouvelables	
	Gestion énergétique	
	Optimisation énergétique	
	SAE	
Transition environnementale	Éco-ressources	16,0
	Matériaux bio-sourcés	
	Bois dans la construction	
	Végétalisation	
	Gestion de l'eau	
	Développement de la biodiversité	
	Économie circulaire	
	SAE	
Transition environnementale	Performance environnementale	16,0
	Certifications environnementales	
	ACV	
	Bilan carbone	
	SAE	
Qualité Construction	Qualité Sécurité	14,0
	Acteurs de la construction	
	Pathologie de la construction	
	Contrôle réglementaire	
	Assurance construction	
	Flexibilité	
	Sécurité incendie	
	SAE	
Qualité Construction	Ambiances	14,0
	Confort	
	Qualité d'usage	
	Certifications	
	SQVT	
	Accessibilité	
	SAE	
Transition managériale	Organisation du travail	12,0
	Lean management	
	Travail collaboratif	
	Accompagnement du changement	
	Inclusivité	
	Économie du bâtir vert	
	SAE	
Transition managériale	Compétences transversales	12,0
	Modalités de l'innovation	
	Méthodes de créativité	
	Marketing digital	
	SAE	



Mises en pratique	À la carte	12,0
	Classes renversées sur des sujets émergents (bâtir vert et transition numérique)	
Mises en pratique	Hors les murs	12,0
	Visites	
	Participation à des conférences et séminaires	
	Challenges	
Mission en entreprise	Recherche de mission	6,0
	Entretiens individuels : projet professionnel, profil de mission	
Mission en entreprise	Mission en entreprise	4,0
	Mission thématique : soutenances	

En parallèle à ces enseignements, la participation à des colloques, challenges entreprises vous sera demandée.

Concernant la recherche de la mission en entreprise, l'apprenant est responsable de la recherche de l'entité qui l'accueillera et de la définition des missions qui lui sont confiées.

Pour effectuer cette recherche, il sera accompagné par un soutien de l'équipe pédagogique et de consultants spécialistes à la recherche d'emploi, à l'élaboration d'un projet professionnel. Lui seront mis à disposition par ailleurs :

- Un réseau de professionnels et experts en partenariat avec l'ENTPE et entreprises travaillant sur les champs d'actions en lien avec notre école,
- Des points de contacts avec de potentiels employeurs
- La liste des alumnis (anciens stagiaires) du Mastère GBBV.

Une convention identifiant les objectifs pédagogiques et précisions sur le déroulement de la mission sera signée en 3 exemplaires entre le stagiaire, l'entité d'accueil, l'ENTPE et ce après validation par le responsable pédagogique.

3. ÉVALUATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

L'activité pédagogique est très axée sur le management et la réalisation de projets plus ou moins complexes, en individuel ou en groupe. Les modalités d'évaluation sont définies en conséquences : validation par production de rapport, de travaux spécifiques, soutenances. L'objectif est d'évaluer les compétences et connaissances développées ainsi que les aptitudes des stagiaires à les mettre en œuvre, à communiquer, à synthétiser leur production dans des documents écrits et les défendre oralement.

Il ne peut y avoir de compensation entre le cursus théorique et la mission en entreprise. Les unités d'enseignement non validées donnent lieu éventuellement à une épreuve complémentaire individuelle (sans cours supplémentaire) dont le sujet et la forme sont déterminés par le jury.

La mission en entreprise est évaluée à travers la production d'un mémoire de mission et d'une soutenance orale devant un jury.

La délivrance du diplôme est conditionnée à :

- La validation de l'ensemble des UE prises individuellement
- La validation d'unités de cours spécifiques :
- La validation de la mission en entreprise.

4. ATTRIBUTION DU DIPLÔME

Le diplôme est décerné par un jury, au vu des résultats obtenus par le stagiaire tout au long de la formation. Le jury comportera entre 3 et 4 membres :

- Le responsable pédagogique du mastère spécialisé (présidence du jury)
- Un représentant de l'administration du mastère spécialisé
- Un responsables d'unité d'enseignement
- Et si disponible, un représentant de la profession, partenaires du mastère spécialisé,



Il analyse les résultats obtenus par le stagiaire, son cursus pédagogique et son comportement. Les débats qui s'organiseront en son sein sont confidentiels.
Il décide de l'attribution ou non du diplôme. Il est souverain dans sa décision.

